



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est réuni en séance ordinaire, réunion à huis clos, à distance, en téléconférence, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE

Etaient Présents :

Madame BANOS Stéphanie, Madame CHARLES Sabine, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame GRANERO Agnès, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JUZWENKO Jérôme, Madame SAMSON Véronique, Madame VERRIER Laure, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame MOREAU Patricia

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard

Excusés : Monsieur JAMBUT Gérard, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur FORGET Michel, Madame DELATTRE Nadine, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles

Absents : Madame BENOIT Florence, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur BERTRAND Luc

Pouvoirs :

Monsieur JAMBUT Gérard a donné pouvoir à Monsieur SOUCHAL Georges ; Madame PODOROJNIY Anastasia a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Madame CHARLES Sabine ; Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia ; Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier ; Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Madame SAMSON Véronique

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 42 Excusés : 13 Absents : 5

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 20/01/2021

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance et l'accord du Conseil pour retirer de l'ordre du jour la délibération d'approbation du RPQS 2019 de l'eau compte tenu que la Communauté de communes n'avait pas encore la compétence en 2019.

A – APPROBATIONS :

A – 1) Procès-verbaux de séances des 22 septembre 2020 et 16 novembre 2020

En l'absence de remarque, les procès-verbaux de séances de Conseil communautaire sont adoptés à l'unanimité.

B – DECISIONS :

B – 1) marché d'étude préparatoire à la prise de compétence voirie

Il a été décidé d'attribuer ce marché au cabinet Landot & associés pour un montant de 4384 Euros hors taxe.

B – 2) marché d'étude de réalisation de l'extension de la Résidence de l'Etang Broda

Il a été décidé d'attribuer le marché au cabinet JANSENS MAXIME AROLD pour un montant de 34 125€ de tranche ferme et 109 200€ de tranche optionnelle.

B – 3) marché de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif

Il a été décidé d'attribuer à SAUR SAS ce marché d'une durée d'un an reconductible 2 fois.

C – DELIBERATIONS :

C – 1) Modification des statuts

L'assemblée délibérante a approuvé un schéma directeur d'itinéraires cyclables le 4 février 2020. Pour le mettre en œuvre, il est nécessaire que la communauté de communes soit compétente en matière de voirie. Afin de dessaisir le moins possible les Communes, il sera fait en sorte que la compétence se limite aux seuls itinéraires cyclables du schéma directeur. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de l'ajout de la compétence : « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

C – 2) Modification du Tableau des effectifs

L'actuel Secrétaire général a fait valoir son droit à la retraite. A toute fin de permettre, entre le 15 et le 28 février, un tuilage entre l'actuel et la nouvelle Secrétaire générale, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de transformer dans le tableau des effectifs le poste d'attaché territorial à temps non complet (16h/semaines) en poste d'attaché Principal à temps complet.

C – 3) Exonération de loyer et de charges pour un professionnel de santé

Une exonération de loyer et de charges avait déjà été accordée aux professionnels de santé pour les mois d'avril et mai 2020. Les circonstances d'inactivité se reproduisant à l'occasion du 2ème confinement anti COVID19, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de loyer et de charges le musicothérapeute pour le mois de novembre 2020.

C – 4) Sollicitation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Ce CRTE conditionnera les aides apportées par l'Etat. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter un Contrat de Relance et de Transition Ecologique et l'aide en matière d'ingénierie de l'Etat.

C – 5) Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

Monsieur Didier FENOUILLET avait été désigné bien qu'il en soit déjà membre, à un autre titre. Madame Nadine VILLIERS se portant candidate, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, la désigne comme représentante de la Communauté de communes.

C – 6) Accès à la fibre optique des sites isolés

Il s'agit des sites regroupant 5 habitations au maximum et distants de plus de 100 m du dernier point du réseau. Pour l'instant, ils représentent 151 prises. Compte tenu des subventions, la participation de la Communauté de communes Bassée Montois serait de 291 641 Euros. Dans un souci d'égalité de traitement entre l'ensemble des habitants du territoire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Seine-et-Marne Numérique pour l'accès à la fibre optique des sites dits « isolés ».

C – 8) Demande d'aides financières pour le projet de maison de la nature

Ce projet consiste en la restauration et l'aménagement d'un ensemble foncier situé à proximité immédiate de la Réserve Naturelle et en cours d'acquisition. L'Etat et la Région sont susceptibles de participer au financement. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter leur soutien.

C – 9) Vente de terrain pour la Maison de la nature

Une délibération est venue autoriser la signature d'une promesse de vente de la parcelle ZB n°16, mais pas de l'acte définitif. Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une abstention, décide de compléter la délibération dans ce sens.

C – 10) Acquisition d'autres biens pour la Maison de la Nature

La délibération du 16 novembre 2020 a autorisé la signature de la promesse de vente des parcelles au prix de 100 000€. Le montant a finalement été de 108 000 Euros, compte tenu des frais d'agence à hauteur de 8000 Euros. Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une abstention et d'une voix contre, décide de modifier la délibération pour y ajouter les frais d'agence.

C – 11) Demande d'aides financières pour le projet d'aménagement du bâtiment Sautrôt

Une première partie de l'ex supermarché ATAC à Mousseaux-les-Bray a été cédée pour une clinique vétérinaire. Le restant est conservé pour y créer une salle de sport et un local des Restos du cœur. La salle de sport sera consacrée spécifiquement à la musculation (fitness), ce dont le territoire n'est pas pourvu et qui fait l'objet d'un projet porté par un privé. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter le soutien financier de l'Etat et de la Région.

C – 12) Modification des tarifs de contrôles des installations d'assainissement non collectif

Cette modification est rendue nécessaire par les prix demandés par le prestataire « SAUR », dans le nouveau marché. Le SPANC, pour rappel, fonctionne grâce à un budget annexe qui doit s'autofinancer. La Communauté de communes répercute sur l'utilisateur ce qui lui est facturé par son prestataire. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter les tarifs à :

- ▶ 108 Euros TTC pour le contrôle lors de l'Instruction de projet d'installation d'A.N.C à l'occasion du dépôt d'un permis de construire ou d'une réhabilitation ;
- ▶ 155 Euros TTC pour le contrôle sur le terrain pendant la réalisation des travaux avant remblaiement ;
- ▶ 132 Euros TTC pour la contre-visite en cas de non-conformité ;
- ▶ 114 Euros TTC pour le contrôle initial de conformité ;
- ▶ 190 Euros TTC pour le contrôle lors d'une cession ou à la demande du propriétaire.

C – 13) Représentation au conseil syndical du SMETOM-GEEODE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de remplacer Madame Lucette SIERRA SIMON par Monsieur BILLAULT Thierry comme représentant titulaire et de maintenir Madame Laura ANGLIO comme suppléante.

C – 14) Représentation au conseil syndical du syndicat de l'eau S2E77

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Francis CHAINEAU comme représentant titulaire et Monsieur David RUYSSCHAERT son suppléant.

C – 15) Modification des statuts du SIRMOTOM

Elle répercute la création de la Commune de Villemaréchal en lieu et place des Communes de Villemaréchal et de Saint-Ange-le-Vieil à compter du 1er janvier 2019. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette modification statutaire.

C – 16) Modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM

Cette modification délimite l'apport de pneus pour les particuliers à raison de 12 pneus par an et annexe le plan de circulation et les consignes de sécurité. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette modification du règlement.

C – 17) Convention de partenariat financier sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Elle a pour objet de définir les modalités de remboursement au S2e77 du reste à charge des marchés avec les entreprises ARTELIA et ICAPE, soit 112 092 Euros H.T. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à la signer.

C – 18) convention de partenariat financier sur les travaux de sectorisation

Son objet est de définir les modalités de remboursement, cette fois par le S2e77 à la Communauté de communes Bassée Montois, du montant des subventions relatives aux dépenses réglées, soit 15 267,20 Euros. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à la signer.

C – 19) Avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023 du contrat de transport autocars

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec Ile-De-France Mobilités et Les Cars Moreau cet avenant ainsi que l'annexe « Formule d'indexation de la participation de la collectivité ».

C – 20) Convention 2021 avec Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Morin

Suite à la crise sanitaire, l'association doit pourvoir au remboursement sur 5 ans d'un emprunt de 400 000 Euros. Cela explique l'augmentation de 23 635€ à de 46 982 Euros du montant de participation. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer ladite convention.

C – 21) Modification du PLU de Gouaix

La Commune de Gouaix est éligible à la création d'une solution nouvelle d'hébergement pour personnes âgées intermédiaire entre l'EHPAD et le foyer logement (2 maisons de 8 studios de 30 m2 entourant un espace commun de vie de 100m2 et disposant de 3 auxiliaires de vie). Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'engager la modification du PLU de Gouaix et de son OAP pour permettre la réalisation de l'opération.

Le Président,



Le secrétaire

